

Direction Cycle de l'Eau
Service Public d'Assainissement
Non Collectif

VILLE DE MONTBELIARD
BP 287
25204 MONTBELIARD CEDEX

Affaire suivie par : Pierre-Yves RECEVEUR
Mario BIANCOTTI
Tél. 03 81 31 88 17
Fax 03 81 31 87 89
spanc@agglo-montbeliard.fr

Montbéliard, le 10 JUL. 2017

Recommandé avec A.R.

**Objet : Rapport de contrôle initial assainissement non collectif
Installation non conforme avec risque pour l'environnement ou la santé**

Réf. : NC.25.388.2017.555.0008
Immeuble sis : 8 Impasse des Pres 25200 MONTBELIARD

Madame le Maire,

Pays de Montbéliard Agglomération œuvre au quotidien à pérenniser la ressource en eau et à atteindre le bon état des masses d'eau.

Etant situé en zone d'assainissement non collectif, vous avez reçu la visite des agents du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en date du 18 Avril 2017 qui ont vérifié l'assainissement autonome de l'immeuble situé à l'adresse susvisée.

Je vous remercie de l'accueil que vous leur avez réservé et vous informe que ce dernier présente l'anomalie suivante, avec risque pour l'environnement ou la santé, eu égard aux prescriptions du règlement d'assainissement non collectif adopté par la Collectivité, consultable à l'adresse [http://www.agglo-montbeliard.fr/php/20160128115059_reglement SPANC 0.pdf](http://www.agglo-montbeliard.fr/php/20160128115059_reglement_SPANC_0.pdf) et disponible à l'accueil du siège de PMA, ainsi qu'au secrétariat de votre commune :

-Contact possible avec les eaux usées non traitées.

C'est pourquoi je vous demande par la présente de bien vouloir procéder à des travaux de mise en conformité de votre installation dans un délai de 4 ans maximum à la date de réception du présent courrier ; un délai d'un an s'imposera uniquement en cas de cession de l'immeuble.

A échéance de ce délai, je serai dans l'obligation d'appliquer une pénalité dont le montant équivaut à la redevance de contrôle, conformément à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.

Vous trouverez ci-joint la fiche déclarative concernant l'étude préalable de la conception de l'installation d'assainissement non collectif qui vous permettra de présenter votre projet au SPANC de la Communauté d'Agglomération.

1
2
3
4

W.A. 01

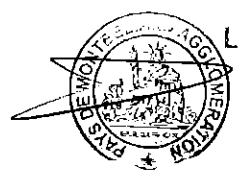
Ces travaux feront l'objet d'un contrôle par le technicien du SPANC, en votre présence et celle de l'entreprise réalisant les travaux, avant remblaiement, afin de constater la mise en place des ouvrages, la conformité des matériaux et les raccordements.

Une fois les travaux terminés, un rapport de bonne exécution vous sera envoyé.

En application des articles R421-1 et R425-5 du code de Justice Administrative, les délais de recours (2 mois) vis à vis de la présente décision courent à compter de sa notification. La juridiction compétente pour en connaître est le Tribunal Administratif, par la voie du recours pour excès de pouvoir.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

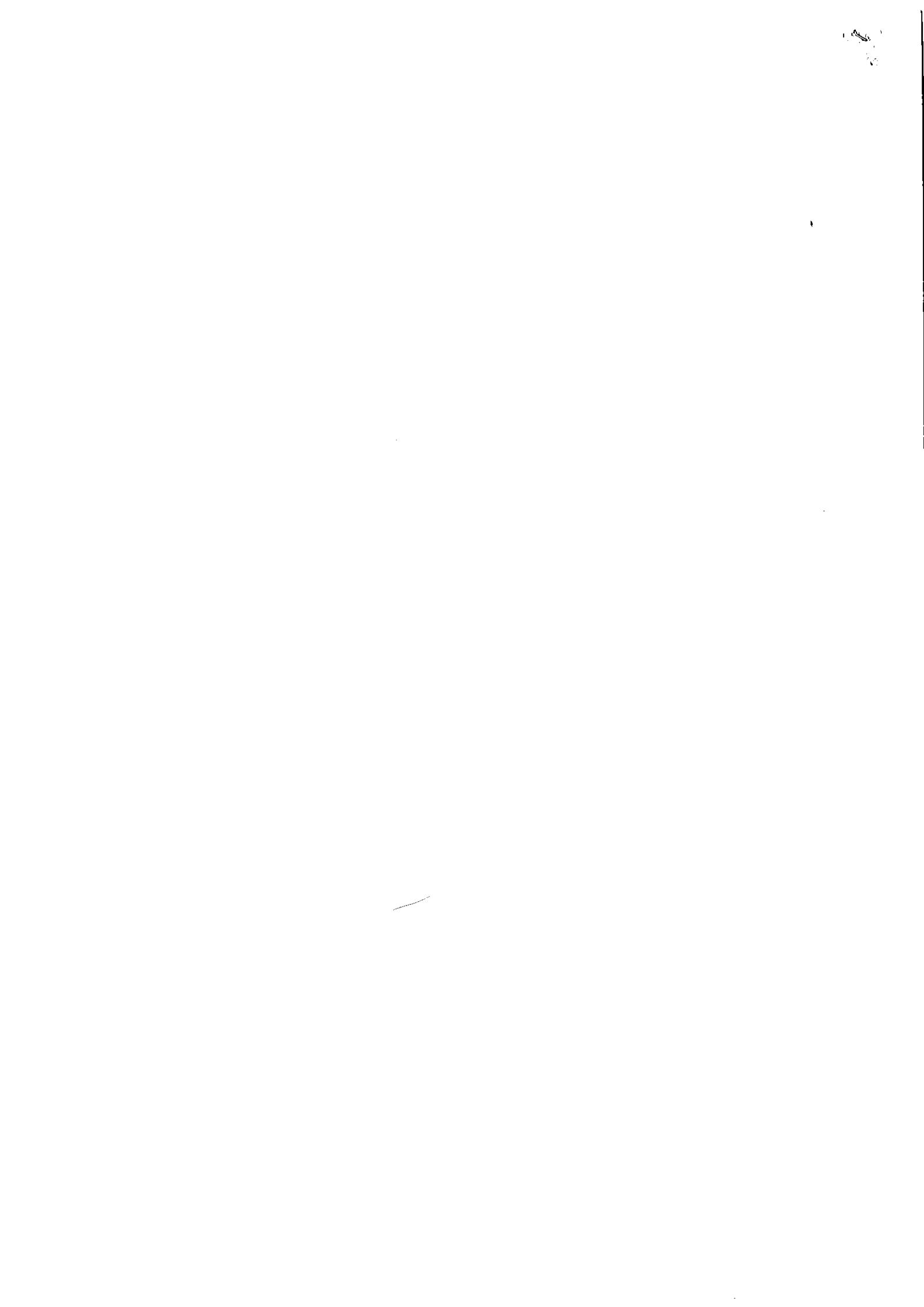
Le Président



Le VICE PRESIDENT

Daniel GRANJON

PJ : Rapport de contrôle
Fiche déclarative du projet



Service Public Assainissement

Non Collectif

8 Avenue des Alliés

BP 98407

25208 MONTBELIARD CEDEX

Tél : 03 81 31 88 17

Fax : 03 81 31 87 89

Courriel : spanc@agglo-montbeliard.fr

RAPPORT
VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN
DE L'INSTALLATION

Volet 1 : INFORMATIONS GENERALES

Coordonnées du pétitionnaire	
Nom et prénom du propriétaire :	VILLE DE MONTBELIARD
Adresse du propriétaire :	BP 287
Code postal:	25204
Commune :	MONTBELIARD Cedex
Téléphone:	03.81.99.22.00
Courriel :	
Adresse de l'installation d'assainissement :	8 IMP DES PRES 25200 MONTBELIARD
Réf. cadastrales de l'habitation assainie (<i>section et numéro</i>)	AE 76

Caractéristiques de l'immeuble et de son terrain

MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE OU AUTRES LOCAUX (*locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers, sanitaires isolés, etc.*)

Usage	Type	Nb Pièces *	EH(Hab)	Hab Perm	Hab Sais	Période occupation	Usagers	Cap accueil	EH (Usagers)
Maison individuelle	Location	3	3	2				2	

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les «*pièces principales*» sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux «*pièces de services*» (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

PUITS OU FORAGE

Installation située dans un périmètre de protection d'un captage d'eau?

Présence d'un captage d'eau sur le terrain :	
SI oui, s'agit-il d'un captage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006)?	non
Usage :	
Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement :	

Présence d'un captage d'eau sur le terrain voisin :	
SI oui, s'agit-il d'un captage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006)?	non
Usage :	
Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement :	

CARACTERISTIQUES TERRAIN

Superficie du terrain :	430 m ²
Terrain inondable :	non
Présence d'une nappe d'eau (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :	non

Contraintes particulières liées à la parcelle d'implantation de la filière (accès difficile à la parcelle, zones de passage, végétation, piscine, ...) :

NON

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

Informations relatives à la filière	
Filière de l'installation :	Fosse Septique + rejet direct
<u>Cas des filières agréées :</u>	
Dénomination commerciale du dispositif :	
Capacité de traitement :	
N° national d'agrément :	
Titulaire de l'agrément :	
<u>Distances de la filtration :</u>	
Par rapport à l'habitation (m) :	-
Par rapport à la limite de parcelle (m) :	-
Par rapport aux arbres (m) :	-

Description de la filière eau

COLLECTE DES EAUX USEES

Liste des équipements :

Canalisation eaux pluviales
Canalisation d'amenée eaux vannes
Canalisation d'amenée eaux ménagères

Observations :

Eaux ménagères mélangées aux eaux pluviales.

VENTILATION

Liste des équipements :

Ventilation primaire
Ventilation secondaire

Observations :

Ventilation primaire et secondaire inexistantes

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et , si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Assainissement Non Collectif.

PRETRAITEMENT

Liste des équipements :

Fosse septique

Observations :

Fosse inaccessible

TRAITEMENT

Liste des équipements :

aucun

Observations :

EVACUATION

Liste des équipements :

Fossé

Observations :

Rejet des eaux usées dans le milieu superficiel
Certaines eaux ménagères ne transitent pas par la fosse (cas de la cuisine et de la machine à laver).

Liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté du 27 avril 2012)

Question	Oui	Non	Non concerné
Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable		X	
Contact direct possible avec les eaux usées non traitées	X		
Ruissellement d'eaux non traitées vers des terrains voisins	X		
Eaux usées produites non collectées		X	
Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans une zone de lutte contre les moustiques		X	
Nuisances olfactives récurrentes	X		
Fermeture des ouvrages non sécurisée (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation) ou dispositif électrique défectueux.	X		
Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement.	X		
Absence d'une installation de traitement des eaux ménagères (Cas des toilettes sèches)			X
Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2			X
Evacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC		X	
Conditions d'emploi du dispositif non respectées	X		
Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs		X	
Élément de la filière ne remplissant pas du tout sa mission	X		
Cas des filières électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux			X
Micro-bullage non homogène : présence de grosses bulles d'air ou absence d'aération (cas des filières électromécaniques)			X
Recirculation des boues (cas des filières électromécaniques)			X
Présence de bulles de gaz dans le clarificateur (cas des cultures libres et SBR)		X	
Règles d'épandage non respectées (cas des toilettes sèches)			X
Signes d'usure des éléments (cas des filières électromécaniques)			X
Accessibilité et dégagement des tés ou regards contraignants	X		
Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages)		X	
Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation)		X	
Entretien régulier des dispositifs et curage des canalisations non réalisés (sur la base des documents fournis)		X	
Niveau de boues anormal		X	
Nettoyage des bacs dégraisseurs et des pré-filtres à réaliser		X	
Accumulation anormale de graisses et de flottants		X	
Faucardage des roseaux non réalisé (cas des filtres plantés)			X

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Assainissement Non Collectif.

VOLET 3 : AVIS DU SPANC SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION EXISTANTE

Localisation de l'installation

Hors zone à enjeux sanitaires et/ou environnementaux

Grille d'évaluation

Critère	Diagnostic	Note
Conformité du dispositif	Le dispositif n'a pas tous les éléments pour fonctionner	2
Fonctionnement	Dispositif constituant une gêne pour l'utilisateur (colmatage, inondations, vidanges)	1
Risques sanitaires	Dispositif rejetant dans le milieu superficiel (fossé, mare, etc...)	2
Impact sur le milieu	Les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire	2

Priorité de réhabilitation : Réhabilitation urgente (Note globale : 7).

Bilan d'évaluation de l'installation et risques

Problème constaté	Risque
Défaut de structure ou de fermeture	Danger pour la santé des personnes
Installation incomplète	Risques sanitaires ou environnementaux modérés
Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs	Risques sanitaires ou environnementaux modérés
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Risques sanitaires ou environnementaux modérés
Défaut de sécurité sanitaire	Danger pour la santé des personnes

Préconisations

Type d'équipement	Type	Description
Ventilation primaire	Création	Installer une ventilation primaire aux normes actuelles (DTU64.1)
Ventilation secondaire	Création	Installer une ventilation secondaire aux normes actuelles (DTU 64.1)
Canalisation d'aménée eaux ménagères	Modification	Séparer les eaux ménagères des eaux pluviales.
Filière Assainissement adapté à la perméabilité	Création	Installer un système complet d'assainissement autonome .

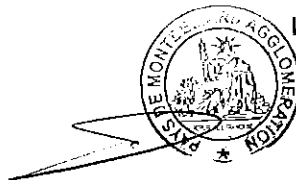
Date et Avis du contrôleur

Nom du contrôleur :	RECEVEUR / BIANCOTTI
Avis du contrôleur :	Non conforme
En date du :	18/04/2017

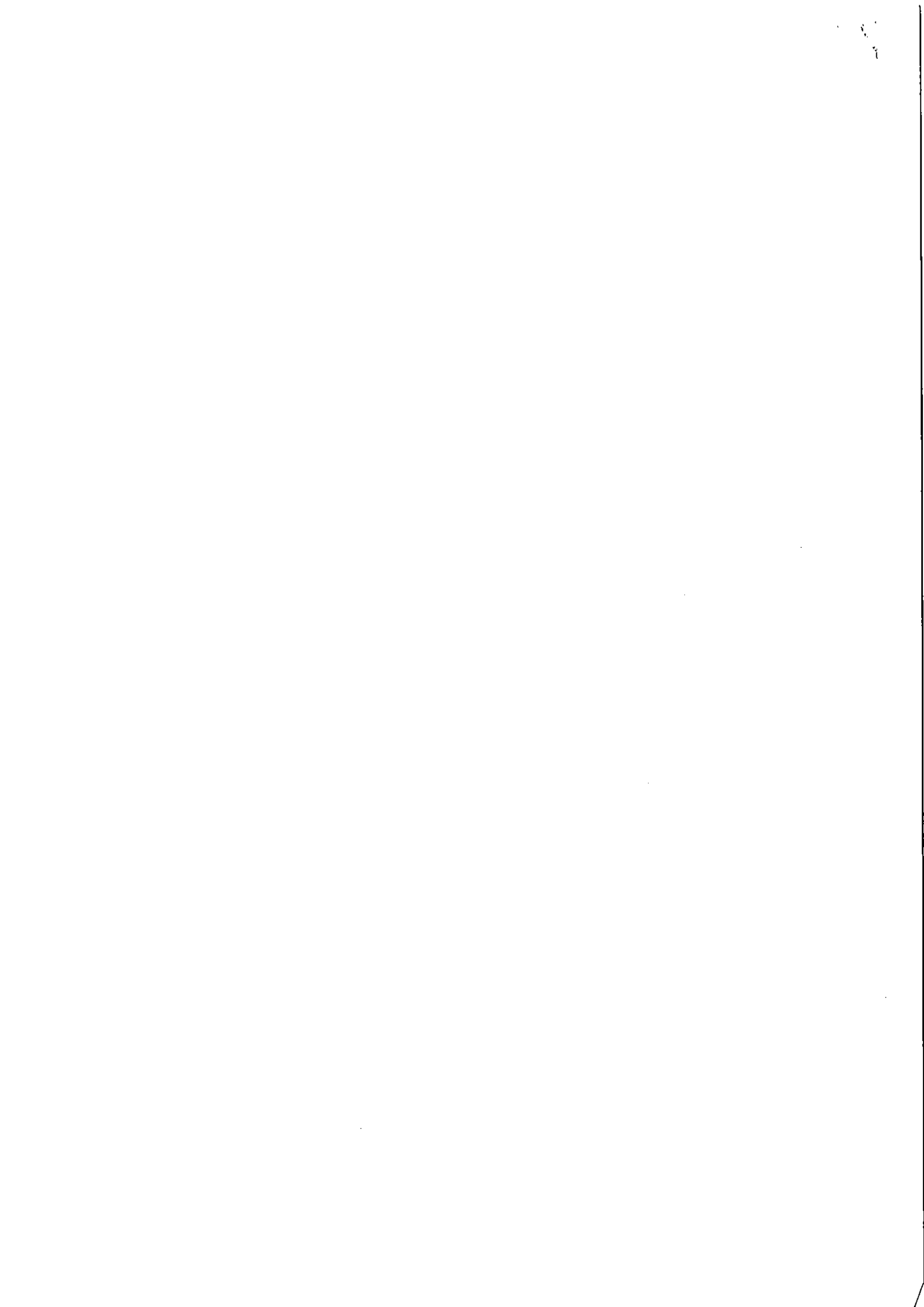
Suite au contrôle réalisé en date du 18/04/2017, le Service Public d'Assainissement Non Collectif émet un avis non conforme.

Le **10 JUL. 2017** à MONTBELIARD

Le VICE PRESIDENT



Daniel GRANJON



Service Public Assainissement Non Collectif

8 Avenue des Alliés

BP 98407

25208 MONTBELIARD CEDEX

Tél : 03 81 31 88 17

Fax : 03 81 31 87 89

Courriel : spanc@agglo-montbeliard.fr

FICHE DECLARATIVE
concernant l'étude préalable de la conception d'une installation
d'assainissement non collectif.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur L'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Visite sur site si nécessaire afin d'examiner la faisabilité

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaires.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Assainissement Non Collectif.

Nature de la demande

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | D'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve |
| <input type="checkbox"/> | D'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement). |
| <input type="checkbox"/> | De la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire. |
| <input type="checkbox"/> | D'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à un avis non conforme préalable. |

Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom du propriétaire :	
Adresse du propriétaire :	
Code postal:	
Commune :	
Téléphone:	
Courriel :	
Adresse de l'installation d'assainissement :	
Réf. cadastrales de l'habitation assainie (<i>section et numéro</i>)	

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Assainissement Non Collectif.

Mise en place de l'installation			
CONCEPTEUR DU PROJET (bureau d'études, installateur, autre, etc.)			
Société :			
Nom :			
Adresse :			
Code Postal :			
Commune :			
Téléphone :		Portable :	
Courriel :			
INSTALLATEUR (prévu) :			
Société :			
Nom :			
Adresse :			
Code Postal :			
Commune :			
Téléphone :		Portable :	
Courriel :			

Caractéristiques de l'immeuble			
Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Si oui, sera-t-il conservé?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Détail des éléments qui seront conservés :			
MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE			
Principale	Secondaire	Location	Autre (préciser:)
Nbre pièces principales* :			(PP)
En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux. :			(PP)
<i>*Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les "pièces principales" sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux "pièces de services" (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.).</i>			
En cas d'application d'une équivalence entre pièces principales et nombre d'Equivalents-Habitants (EH) distincte de celle prévue par la réglementation (1PP=1EH), quel est le nombre d'EH retenu?			(EH)
AUTRES IMMEUBLES (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers, sanitaires isolés, etc.)			
Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation?			
Capacité d'accueil de l'immeuble :			
Nombre d'équivalents-Habitants retenu :			(EH)

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Assainissement Non Collectif.

Mode d'alimentation en eau potable

Adduction publique

Adduction privé, précisé :

Collecte des eaux pluviales

Destination des eaux pluviales :

Caractéristiques du terrain

Superficie du terrain :

Superficie disponible pour l'installation :

Pente existante :

<5%

de 5 à 10%

>10%

Terrain inondable :

Oui

Non

Présence d'une nappe à moins d'1m du fond de fouille projeté :
(Hors niveau exceptionnel des hautes eaux)

Oui

Non

Etude de sol réalisée (si oui, la fournir) :

Oui

Non

Si OUI ,nature du sol :

Perméable ($k \geq 10\text{mm/h}$)

Imperméable ($k \leq 10\text{mm/h}$)

PUITS OU FORAGE

Présence d'un puits ou d'un forage à proximité du dispositif :

Oui

Non

Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006)?

Oui

Non

Est-il destiné pour la consommation humaine?

Oui

Non

Est-il utilisé pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine?

Oui

Non

Est-il destiné pour l'arrosage, hors légumes destinés à la consommation humaine ?

Oui

Non

Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement :

>35m

<35m

Note : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Caractéristiques de l'installation projetée

IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/300 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement/traitement/évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

FILIERE TRADITIONNELLE

PRETRAITEMENT ET/OU TRAITEMENT PRIMAIRE (le cas échéant)

Bac à graisse

Volume : M³

(Fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieur à 10m).

Fosse toutes eaux

Volume : M³

NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.

Préfiltreur (décolloïdeur)

Volume : M³

Est-il intégré à la fosse?

Oui Non

Toilettes sèches

TRAITEMENT SECONDAIRE

Epandage en sol naturel (sol en place)

Tranchées d'épandage

Soit m xm

Longueur :m Largeur :m Profondeur :m Diamètre des tuyaux d'épandage :m

Lit d'épandage

Profondeur :m Surface:.....m² Soit m x.....m

Epandage en sol reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Longueur :m Largeur :m Profondeur :m Surface :m²

Tertre d'infiltration

Hauteur:m Longueur à la base :m Largeur à la base :m

Longueur au sommet :m Largeur au sommet :m

FILIERE AGREEE

Nom commercial :

Modèle :

N° d'agrément :

Capacité de traitement (EH):

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Assainissement Non Collectif.

DISPOSTIFS ANNEXES EVENTUELS			
<input type="checkbox"/> Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)	Volume de la bâchée :		m ³
<input type="checkbox"/> Pompe ou système de relevage			
Volume du poste : m ³		Nombre de pompes dans le poste :	
Usage :	<input type="checkbox"/> eaux brutes	<input type="checkbox"/> Eaux prétraitées	<input type="checkbox"/> eaux traitées
MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES			
<input type="checkbox"/> Tranchée(s) d'infiltration			
<input type="checkbox"/> Tranchée(s) d'irrigation			
Nombre :	Longueur :m	Profondeur :m	Soit m x.....m
<input type="checkbox"/> Lit d'infiltration			
Profondeur :m	Surface:.....m ²	Soit m	x.....m
<input type="checkbox"/> Réseau d'eaux pluviales*	Exutoire des eaux pluviales :		
<input type="checkbox"/> Fossé*	Exutoire du fossé :		
<input type="checkbox"/> Cours d'eau*	Nom du cours d'eau :		
<input type="checkbox"/> Puits d'infiltration*			
Dimensionnement :		Profondeur :m	
<i>*Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées. Se référer au règlement du SPANC. Des données concernant la nature du sol (géologie et pédologie) doivent être fournies.</i>			

Observations éventuelles du pétitionnaire

Pièces à joindre au présent dossier technique
<input type="checkbox"/> Copie de l'Etude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière si réalisée.
Si non réalisée, les pièces ci-dessous sont à fournir :
<input type="checkbox"/> Plan de masse au 1/300 ou 1/200 sur lequel figure l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle ;
<input type="checkbox"/> Le cas échant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Assainissement Non Collectif.

Engagements du propriétaire

Je certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, je m'engage :

- A informer le SPANC de toute modification du projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC ;
- A respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de l'installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filiales agréées) ;
- A m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature

